**Zeitschrift:** Curaviva : revue spécialisée

Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses

**Band:** 2 (2010)

Heft: 1: L'assistance au suicide : entre liberté individuelle et limites

institutionnelles

**Vorwort:** Editorial

**Autor:** Nicole, Anne-Marie

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Anne-Marie Nicole Rédactrice

# **Editorial**

## Le suicide assisté: un acte de transgression?

Pouvoir choisir librement l'occurrence, le lieu, les modalités de sa mort, envisager de l'anticiper plutôt que de l'attendre ou l'affronter, se ménager une «porte de sortie» à emprunter le moment choisi: c'est la liberté ultime de l'individu. Ce droit à l'autodétermination, d'autant plus lorsqu'il s'exerce avec l'aide de tiers, se heurte cependant à un système social et juridique qui élève la vie humaine au rang de bien suprême que l'on doit préserver.

Les débats qui ont cours aujourd'hui autour de l'assistance organisée au suicide posent un dilemme éthique majeur, quand bien même la majorité de l'opinion publique y est favorable. Les points de vue des professionnels et des experts qui se sont exprimés dans cette édition illustrent bien les doutes et les divergences autour du suicide assisté. De nombreuses questions restent en suspens.

Dans la mesure où il implique des tierces personnes, le suicide assisté relève-il toujours de la liberté individuelle? Peut-il se réclamer de la seule sphère privée? Comment concilier le désir de mort d'un individu et les valeurs communément admises et reconnues telles que maintien de la vie et principe de bienfaisance? Dans le cas des EMS, est-il juste de laisser à chaque institution le pouvoir de décider si elle accepte ou non l'intervention en son sein d'organisations d'aide au suicide, au risque de créer des inégalités entre des résidents qui n'ont pas toujours eu le choix de l'établissement? Comment respecter l'autonomie et le libre choix du résident dans un contexte à forte composante collective? D'autre part, n'est-il pas trop tôt pour légiférer sur l'organisation de l'aide au suicide? Est-il même nécessaire de légiférer? Un cadre légal sera-t-il à même de régler tous les problèmes qui se posent dans la pratique? Réglementer l'assistance au suicide n'équivaut-il pas à institutionnaliser sa pratique, voire à la banaliser ou à en faire une formalité?

En 2005 déjà, la Commission nationale d'éthique faisait part de la profonde ambivalence qu'elle éprouvait au sujet de l'assistance au suicide, ajoutant «que la solution à ces dilemmes ne se trouve pas sur un plan théorique et général, mais seulement dans la complexité de chaque cas particulier». Si la mort n'est plus un tabou, la mort volontaire et accompagnée demeure un acte de transgression qui défie chacun d'entre nous.